

MARCHANDS FLORENTINS DE PROVENCE EN L'AN 1300

Ce qui reste du *libro del dare e dell' avere di mercanti fiorentini in Provenza tenuto da Matino Manucci*, conservé à l'Archivio di Stato de Florence (*Carte Strozziane*, Série II, n°84 bis) a fait en son temps l'objet d'une excellente publication de la part d'Arrigo Castellani dans son précieux recueil *Nuovi Testi fiorentini del Duecento*, (T. II, 1952, p.708-803), mais comme il s'agit d'une compagnie commerciale modeste dont les affaires ne sont observables que sur la durée d'un an environ, et sur un espace restreint, les historiens n'ont que rarement troublé sa respectable somnolence. Oui, mais voilà, l'espace de son antique activité coïncidant avec la Provence, l'active Provence des régions animées par Aix, Arles, et Salon, avec une pointe dans le royaume jusqu'à Nîmes, la comptabilité de cette société ne peut qu'éveiller l'intérêt des historiens de la Provence et je suis heureux d'en présenter les grandes lignes au dédicataire du présent ouvrage, qui en connaît bien l'existence.

Le livre entier, formé de feuillets de papier (chose alors toute nouvelle), comptait au moins 129 folios. Il n'en reste que 56, foliotés (postérieurement) de 48 à 110, et répartis en 892 paragraphes (numérotées par l'éditeur) correspondant eux-mêmes à autant d'enregistrements comptables (encaissements ou débours, totaux, reports) et couvrant 15 mois et demi, du 17 mai 1299 au 1^{er} septembre 1300. L'importance de ce qui a échappé aux mutilations n'en permet pas moins d'observer dans le détail l'activité

d'une compagnie florentine parmi d'autres, mais ici, assez précoce, et installée en Provence¹.

Le siège de la compagnie est établi à Nîmes, où se trouve domiciliée sa raison sociale « Giovanni Farolfi e compagni ». Un autre comptoir a été fondé de l'autre côté du Rhône, à Salon, lieu de rédaction de notre registre². L'équipe de Salon a loué en ville quelques locaux, une maison (*magione*) et une boutique, où elle dit demeurer, ainsi qu'une autre maison qui lui sert d'entrepôt pour les blés, une autre boutique de destination incertaine, et une terrasse...³ Différents *compagni* (associés) participent localement aux affaires; six d'entre eux sont plus particulièrement liés à Salon⁴. Ce même comptoir emploie des salariés, *fattori* ou *fanti*, qu'il n'est aisé ni d'identifier parmi les prénoms qui émaillent les écritures, ni même de dénombrer exactement : une dizaine ? *Compagni, fattori*, ils ont chacun une activité polyvalente, celle même de la compagnie, qui les amène à beaucoup voyager, du moins à l'intérieur de l'espace commercial couvert par leurs affaires; ils se déplacent, parfois pour plusieurs jours, accompagnés à l'occasion d'un *fante* (valet) et d'un *ronzino* (cheval de charge), et munis de l'argent liquide à eux confié par le trésorier pour les opérations envisagées, et pour leurs frais. De nombreux va-et-vient relie Salon et Nîmes⁵.

Suivant une pratique désormais fréquente dans leur milieu, ces marchands tiennent une comptabilité attentive, qu'ils répartissent sur différents livres, tous perdus, mais signalés dans notre manuscrit par des renvois. On les voit utiliser un *quaderno bianco (passim)* qui constitue probablement, à Salon, un double du grand livre de toute la compagnie, double où sont transcrits, sous la rubrique « Giovanni Farolfi e compagni deono dare (o avere) », toutes les sommes désormais prises en charge depuis Nîmes par la compagnie dans son ensemble; un *quaderno delle spese* (§105 etc) qui enregistre les dépenses quotidiennes d'entretien; un *quaderno bianco dei panni* (§156) lequel est spé-

1. 17 mai 1299, § 104, cf §§ 107, 108. – 1^o sept. 1300 § 497. Plusieurs dizaines d'écritures en août. — Document cité par N. COULET, *Aix-en-Provence, espace et relations d'une capitale*, Aix-en-Provence, 1988, p. 614, n.153.

2. « Giovanni Farolfi e compagni nostri di Nimmisi » § 142 : Salon, Nîmes; même compagnie. Éventuelle fondation d'un comptoir à Marseille autour de Tommasino Farolfi et ci, § 194-200.

3. Pigionì : « magione di Pere Guillelmi, ove noi dimoriamo (4 l. to/an.)... bottega... (3 l. to/an.)... magione di Verdiglione sarto ove noi tegniamo il biado da dare (1 l. 10 s./an), bottega (1 l. 6 s. 8 d./an) », § 104,107,110,112; terrasse, § 788.

4. Bacchera Baldovini, Borrino Marsoppi, Franciescho Cavalcanti, Giometto Verdiglione (tantôt qualifié de *fattore*, tantôt de *compagno*), Ughetto Bonaguidi et Vitale Marsoppi. Rien n'exclut l'existence d'associés florentins restés sur les bords de l'Arno.

5. Bacchera Baldovini, déplacements à Cavaillon, Aix, Arles, § 205,323,464,521. Matino Mannucci à Arles, Marseille, Nîmes, § 7,36, 180, 499. *ronzino* e *fante* § 216, 497, *ronzini* § 206, 217 (deux), 499 (plusieurs, dont un loué), 500 (deux), et souvent beaucoup plus pour les gros achats; pas de mention d'ânes. Frais (*spese, scotti*), § 521,546,549. Salon-Nîmes, § 6,181,201,217,499,526. Un déplacement est signalé pour Avignon, aucun pour Paris.

cialisé dans les comptes touchant le commerce des draps; un *libro rosso* (passim, et § 636), on l'on reporte et classe par rubriques spécialisées (achats, ventes, types de denrées), les opérations commerciales dispersées dans le registre initial; on signale aussi un *quaderno memoriale* (§148) tandis qu'un associé se trouve muni d'un livre, dit *libro piloso*, (§ 439) qui lui est propre⁶. Contrairement aux opérations courantes, la rédaction de ces livres est confiée à des spécialistes. Notre document est rédigé d'un bout à l'autre par Martino Manucci. Le *quaderno bianco* fait apparaître deux comptables successifs, qui opèrent à Nîmes, et enregistrent sous leur responsabilité l'ensemble des opérations comptables de la compagnie, d'abord Pagno, jusqu'à une date incertaine, puis ser Giovanni Filippi, à partir du 1^{er} février 1300. Il apparaît, d'après l'exemple de Martino, que ces différents comptes ne sont pas laissés sans vérification⁷.

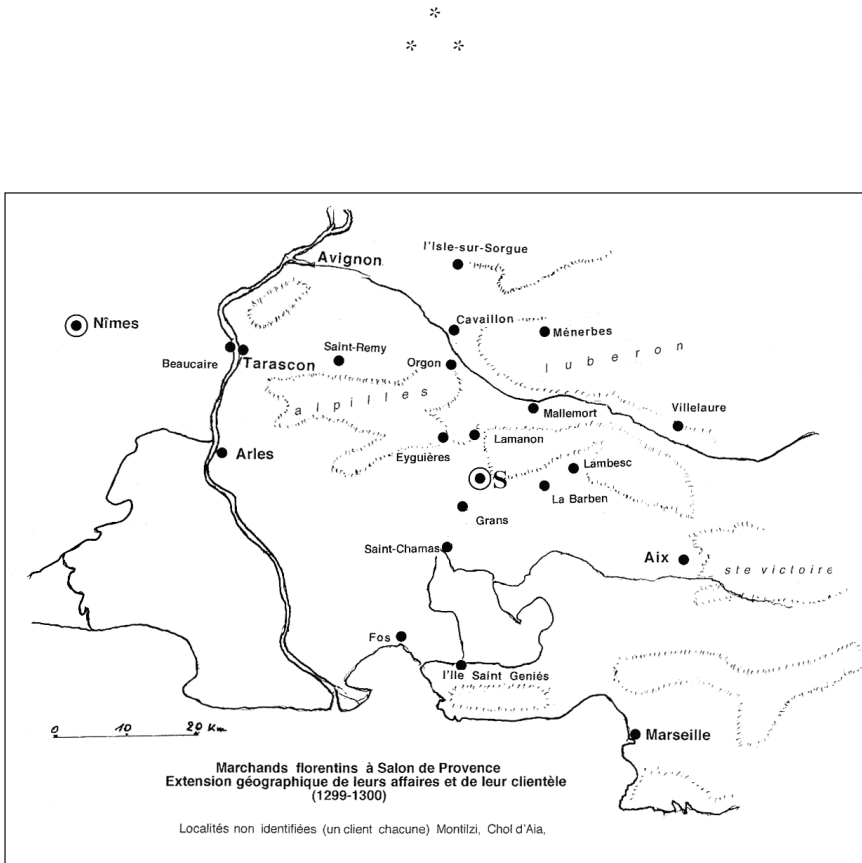
Notre manuscrit est caractérisé par son éditeur comme *libro mastro*, livre principal, livre référence (pour Salon). Il en a la disposition. Des rubriques sont ouvertes à chaque client, longues d'un quart ou d'une demi-page, de manière à contenir chacune la transcription d'une demi-douzaine d'opérations, un ou deux prêts par exemple et quelques remboursements échelonnés. Si les remboursements ne sont pas terminés en fin de rubrique, le solde est reporté dans une rubrique nouvelle ouverte à une page ultérieure, et la première est annulée. Cela pour les créances de la compagnie (où le client « *dee dare* ») comme pour ses dettes (ce même client « *dee avere* »). Des rubriques spéciales sont ouvertes aussi à des catégories particulières de dépenses ou de recettes – les loyers (*pigioni*), les dépenses courantes (*spese corse*), le *ronzino* etc – pratique amorçant celle de la comptabilité analytique. Enfin, la transcription, sur ce même registre, des données comptables, empruntées aux rubriques que nous venons de décrire, qui vont être reportées sur le *quaderno bianco* décrit plus haut, occupe une bonne partie du document⁸.

6. Cahier des dépenses, cahier blanc des draps, livre rouge, mémorial, livre poilu.

7. « Giovanni Farolfi e chompagni nostri da Nimmisi deono avere di (date en blanc) lb mviij c to : ponemo ove doveano avere al quaderno biancho nel lxxviii carte, per la ragione vecchia di Pagno » § 683. – « Giovanni Farolfi ecc di i di febbraio anno novantanove (1300 style commun), ponemo ove doveano avere al quaderno biancho nel lxxx carte, per la ragione nuova di ser Giovanni » § 706. « Ragione di ser G » : comptabilité rédigée par ser G. Ainsi Martino, rédacteur de notre manuscrit se rend à Nîmes « choi libri suoi a mostrare la sua ragione » 12 août 1300, § 499. Le « *libro piloso* » est à Borrino Marsoppi. Ce ser Giovanni Filippi reste mystérieux : Martino lui attribue une compagnie « ser G. F. e compagni » § 554; le contexte fait se demander s'il ne s'agit pas d'une confusion avec Giovanni Farolfi.

8. § 555-657, 683-727, 798-820. Sur l'organisation des comptabilités marchandes à cette date, cf F. MELIS, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p.443-448; A. SAPORI, « Saggio sulle fonti della storia economica medievale », dans *Studi di Storia Economica*, T. I, Florence, 1955, p.10-16. Le premier exemple de comptes réels (ouverts aux marchandises et aux types d'opérations – loyers etc) et de report sur d'autres livres d'opérations consignées sur le

Pour les affaires importantes, ou plus exposées, comme les prêts, la compagnie fait dresser un contrat par devant notaire, contrat qui donne lieu à expédition. La charte ainsi expédiée est archivée par la compagnie. Le comptable signale le fait⁹.



A partir de ses deux installations, la compagnie étend ses activités

e dell' avere, dit grand livre ou *libro mastro*, est précisément constitué par notre manuscrit, CASTELLANI, *Nuovi Testi*, op. cit., p. 7 ; *Due libri mastri degli Alberti* (1348-1358), éd. R. Goldthwaite ecc, vol. 1 e 2, Firenze, 1995.

9. A une exception près, la compagnie s'adresse à ser Bertrano Arnaldi, not. di Sallone. Exemple d'un acte parmi d'autres : « Ponzo de la Mannone, balio di Lilla Sanginese de dare, in mezza quaresima anno novantanove (1300 style commun), lb ii s. xvii per drappo ch'ebe da nnoi : avenne una carta fatta per mano di ser Bertrano Arnaldi not. Ponemo ove dovea dare al quaderno bianco nel xxxviii carte », § 80 ; cf §§ 22, 67, 83, 85, 92, 102, 138, 140, 151, 152 etc

assez loin à la ronde. Consacré aux affaires du seul comptoir de Salon, notre document ignore la clientèle des Nîmois, mais il permet de cartographier dans le détail celle des associés de Salon (cf. carte). On voit celle-ci limitée par le Rhône à l'ouest, et par les deux capitales régionales, Aix et Marseille, à l'est, mais on la voit aussi d'abord centrée sur Salon.

Implanté à Salon, le comptoir Farolfi rayonne prioritairement, chose bien normale, sur la ville, et puis sur les villages voisins, mais ce rayonnement local reste sélectif. Les villages concernés appartiennent pour certains, nous y reviendrons, à la même seigneurie archiépiscopale que Salon (Grans, Saint-Chamas, en partie l'Île Saint-Geniès), ils jalonnent aussi les routes, celles notamment qui conduisent aux deux embarquements de Fos et de Saint-Chamas; d'autres s'éparpillent, de Saint-Rémy à Villelaure, dans les riches plaines de la Durance. Routes majeures, embarquements, ce n'est pas rien. Mais à eux tous, ces points d'appui ne représentent qu'une poignée parmi l'ensemble des communautés du plat pays.

Tous ces contacts campagnards n'ont pourtant pas la même importance dans le dispositif commercial de notre société. Dans la plupart des quelques villages qu'elle fréquente, elle n'a de relations durables, justifiant l'ouverture d'un compte, qu'avec une nombre infime d'habitants, généralement de un à trois. Ailleurs, à Saint-Chamas, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, sans que le nombre des ouvertures de compte augmente nécessairement, on voit nos associés réaliser sur place des affaires importantes, parfois nombreuses et variées, susceptibles même d'obliger l'un d'entre eux à s'installer plusieurs jours dans la bourgade. Saint-Chamas fournit ses amandes, quant à l'Isle-sur-la-Sorgue et à Cavaillon, les affaires en cours et en suspens – créances impayées et autres – justifient que l'associé Franciesco Cavalcante consacre une semaine à les régler sur les lieux mêmes (mars 1300)¹⁰.

Les grandes places régionales, Arles, Aix et Marseille, quoique plus lointaines, ont une autre allure et nos marchands, sans du tout chercher à prospecter dans les villages qui les en séparent, tiennent à les fréquenter. Avec ces vraies cités, les affaires et les va-et-vient sont plus intenses, ou plus suivis (au moins en 1300, après la déconvenue de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue).

Arles : on voit un des associés de la compagnie, Borrino Marsoppi, passer presque cinq mois en Arles (mars-juillet). De son livre de comptes « poilu », *il libro suo piloso*, il apparaît que Borrino a hébergé et nourri à Arles des asso-

10. Villelaure § 530. — Cavaillon et L'isle : « Le spese chorse... deono dare s. IIII d. vi che ne rassegnò (Bacchera Baldovini, nostro chompagnio) ch'aveva ispeso uno nostro ronzino a Chavaglione per vi di che'l vi tenne per prochacciare di ritrare i nostri debiti e per fare altre nostre bisognie », 1^o mars 1300 § 206; « demmo (vii s. vi d.) per facitura una charta de la vendizione de'debiti che faciamo a Schiatta di Chavaglione e a la Illa » § 207 cf § 210 et 94 (Ischiatta rachète les instruments des créances de la compagnie sur les débiteurs de l'Isle-sur-la-Sorgue. Créances importantes qui dépassent 200 livres tournois).

ciés de Nîmes, effectué du change manuel, et expédié à Salon des *masserizie* (objets domestiques)¹¹. Deux confrères à lui gagnent à leur tour, en août, la ville du Rhône pour y mettre en vente du blé de la compagnie. De ce déplacement ils rapportent la somme de 133 livres¹².

Aix : les relations avec la ville comtale n'ont pas la même intensité. Deux Aixois seulement se voient ouvrir un compte débiteur (pour un cheval, de la laine). Mais la cité reçoit de façon régulière la visite de l'un ou l'autre des associés, venu traiter avec des personnages qui comptent pour la compagnie, à savoir « i nostri drappieri », les drapiers. Du 24 juin au 26 juillet Bacchera, trois fois en déplacement jusqu'à Aix, perçoit des trois drapiers ses correspondants, Ugho di Vasone, Prizzivalle Chaldelliere et Guillelmo Ulivieri, la somme globale de 91 lb., en paiement des draps à eux confiés, ou vendus à crédit, par nos marchands¹³.

Marseille : plus lointaine, la cité phocéenne reste à l'horizon de la compagnie, mais les initiatives de celle-ci y restent ciblées, comme à Aix, sur des affaires précises : ici, les monnaies. Une initiative surtout est à signaler. Elle n'incombe pas directement à nos associés, mais à un parent proche, Tommasino Farolfi, fils du Giovanni Farolfi qui donne son nom à la compagnie. Tommasino a fondé sa propre société, domiciliée à Mondragon. Mais ses amis de Salon vont étroitement contribuer à son aventure phocéenne en lui fournissant le matériel sommaire (lit, balances etc) et les premiers capitaux (79 + 444 livres en monnaies variées), nécessaires à une installation qui semble l'amorce d'un établissement permanent (28 avril-23 mai 1300). Le 10 mai, Tommasino se voit débiter de 4 sous pour différents pots bus avec « suoi compagni della moneta ». Nos marchands tentent apparemment ici, par son intermédiaire, une opération sur les monnaies, soit en relation avec le change, soit avec la frappe. En marge, un compte « de dare » est ouvert à une Marseillaise, pour un prêt sans conséquence (1 livre to.), et une transaction y a lieu sur le blé¹⁴.

Salon : la compagnie y a ses maisons, ses boutiques, ses entrepôts, elle y tient pignon sur rue, et c'est là qu'elle donne sa pleine mesure. De sa clientèle courante, celle des achats comptants, nous ne savons rien, et c'est pourtant là, à leurs éventaires, que nos hommes rencontrent à coup sûr le plus grand nombre de Provençaux. Mais cette prééminence des Salonais res-

11. « Le spese di mangiare e di bere » § 437 ; « le spese chorse » (les frais divers) « fatte a Arli per B.M. n° chompagno da di i di marzo insino a questo di (25 juillet)... chome appare al suo libro piloso nel lix carte. » § 439 ; les dépenses pour « i compagni di Nimisi... per chambiora e loro iscotti » § 445-447.

12. Blé mis en vente à Arles par Bacchera Baldovini e Giometto Verdiglione, départ le 2 août, § 521 ; retour le 8 août avec 132 lb 10 s. « in più monete » pour blé (?) « che vendeo in Arli a più persone » § 464.

13. « Bacchera Baldovini de dare di vi di luglio (1300), lib xxx to. ch'ebe per noi ad Axxi contanti da' nostri drappieri », § 323 ; paiements de juin et du 26 juillet, § 809-815. Ces paiements sont passés au compte du comptoir nîmois : « avemo per loro ».

14. Marseille, § 180, 195, 198, 200, 267, 294-299, 341-342, 399. Blé ; 833.

sort aussi des achats à crédit. Comme débiteurs, créanciers, clients ou fournisseurs, ils tiennent de loin la tête, au nombre de 23 chrétiens, de 9 juifs et d'un patarin. Comme le font ailleurs leurs compatriotes lombards, il arrive à nos Florentins de prêter comptant autour d'eux. Mais cette activité, qu'on peut supposer importante pour eux, n'apparaît qu'à Salon, et en filigrane (6 cas attestés). Leur engagement commercial laisse plus de traces et c'est à cette occasion surtout qu'on les voit solliciter et mobiliser la population salonnaise. Pour constituer les stocks des denrées et marchandises brutes ou élaborées destinées par eux à la revente, froment, huile, textiles, ils s'adressent d'abord aux gens de Salon qui forment le premier noyau de leurs fournisseurs. A la vente, les gens de la localité sont aussi en bonne place. A Salon comme à Aix, nos associés travaillent en liaison avec des drapiers, qui débitent au détail les draps fournis à crédit par eux¹⁶. On voit ces mêmes associés vendre également autour d'eux, toujours à crédit, mais directement aux particuliers, des draps encore, puis des chevaux, du blé, du vin, tout ce que nous constaterons, dans un instant, faire l'essentiel de leur commerce régional, ce commerce que Salon, la ville active où ils ont en connaissance de cause élu domicile, reflète particulièrement bien¹⁷.

Parmi ces groupes de fournisseurs et de clients, il faut faire leur part, qui est grande, aux membres de la communauté juive. Les plus actifs et sollicités sont avant tout ceux de Salon, Astrugo Durante, Bonsignore Davini, Crescone Guarte, Raschasso *e compagni* (une société), qui participent au marché régional de la laine (laine brute, laine, laine d'agneau), et s'occupent aussi de son apprêt (*curataggio*), mais des juifs plus lointains sont également concernés, notamment les deux fils d'Astrugo, juif de Brignoles (*Bornuolo*), eux aussi vendeurs de laine d'agneau¹⁸. Comme la plupart de ceux qui lui sont liés, ces juifs sont tour à tour les fournisseurs et les clients de la société, auprès

15. Salon § 558 ; 755-757.

16. « Drappieri di Sallone » Bernardo Rosso, § 160 ; Gili Vacchiere, § 32, Filippo Rosso, § 723 ; Guillelmo Borgognoni, § 816. » – A Bernardo ils vendent un peu avant le 10 avril du panno « bi (gio ?) » pour 2 lb 8 s, payés par lui le 11 mai, § 160 ; le 25 mai, il s'acquitte de 10 lb., à remettre à Giovanni Farolfi, § 722 ; le 30 juin, il verse comptant 10 lib. à Giometto, facteur de la compagnie : c'est un prêt « prestò contanti », mais ces 10 lib. sont reversés « per lui » le 27 juillet à Giovanni Farolfi, § 838-839 : les drapiers semblent se procurer à crédit auprès de la compagnie des draps dont ils prennent régulièrement livraison, ou qui leur sont portés, comme à Aix, par un associé. Ils s'acquittent ensuite de leur dû, en fonction des échéances, des conventions, et/ou des recettes. Quant au dépôt du 30 juin, il s'agit apparemment du remboursement anticipé d'un crédit consenti, ou pris en charge, par la branche de Nîmes. Il ne porte pas intérêt, bien que signalé comme prêt.

17. Ronzino, § 268, 329 ; drap, à messer Guillaume de Fabrica, viguier de Salon, § 73 (a pasqua di Risuresso), à d'autres § 66 ; froment § 92, 558 ; vin § 175.

18. Juifs de Salon, § 556, 557 juif de Brignoles (*Bornuolo*), § 559, § 790, § 860-862. ; apprêt de la laine § 162, 501 « a Rascasso e a Salvatore, giudei, per churataggio di lane e d'angnine e filo che ci feciero avere e vendere ».

de laquelle on les voit emprunter de l'argent, se procurer à crédit du froment, et même de la laine¹⁹. Dans la comptabilité que nos Florentins rédigent pour leurs collègues de Nîmes, plusieurs juifs sont endettés²⁰.

Mais le client principal dont ces hommes d'affaire s'honorent sur place se trouve être l'archevêque en personne, qui a fait de Salon sa résidence favorite, et pour lequel s'entremettent ses officiers, messer Guillaume d'Oriache son écuyer, Guillaume son sommelier, d'autres encore. Le prélat s'adresse à nos Florentins comme à des banquiers ; il obtient d'eux des prêts, qu'il fait verser comptant à ses agents en différentes espèces (gros tournois, monnaie du Puy, florins d'or), ou bien fait remettre à ses créanciers ou à ses fournisseurs. Aux marchands qu'ils sont aussi, il effectue chez nos amis quelques achats à crédit, une étoffe de soie (*zendado*), par exemple. Tous ces emprunts sont rémunérés par un intérêt. Le prélat effectue ses remboursements en monnaie, en garance ramassée sur ses terres, et, quand arrivent les moissons, en froment et en orge (qui garantissaient implicitement ses emprunts). Son découvert, qui s'élève le 7 mai 1300 à 727 livres to, semble avoir disparu au 1^{er} octobre^{20 bis}.

L'activité commerciale des associés Farolfi ne se limite pas aux localités grandes ou petites décrites jusqu'ici. Certains d'entre eux entreprennent des tournées régulières qu'ils ne décrivent pas, mais qui les font des jours durant circuler en quête d'achats, les mettent ce faisant en contact étroit avec la population, et leur font débusquer (sur les marchés, dans les échoppes, les domaines) tous les produits attendus ou inédits qui leur semblent commercialisables. Le démarcheur le plus assidu se trouve être Bacchera Baldovini, un associé, qui se livre à répétition à cet exercice en mai-juillet 1300, muni en plusieurs fois par Martino de la somme de 1214 lb to. Il remet au comptable, le 4 juin, 998 lb en cochenille (*grana*), laine peignée (*stame*), fil de trame (*trama*), laine d'agneau, toile de lin, et en une foule d'autres articles (*molte altre minuterie*)... ; le 7 juillet « *più merchatantie che ne rassegnò, ch'avea chomprate tra piue volte da più persone* » ; le 23 juillet, l'équivalent de 310 lb to. en espèces diverses, en marchandises, et en prêts. Tout ce qui est textile et tissu l'intéresse au premier chef, mais l'on peut imaginer la boutique et les entrepôts de la compagnie, à Salon, comme des bazars, ou comme des souks, où abondent les *merchatantie* et

19. Emprunt (9 s to, 23 mars) § 90, grano § 138,140,406,408 ; agnino, § 404.

20. § 611,612, 613 (de 8 à 15 lb to).

20 bis. L'archevêque, son entourage 1, 3, 4, 264, 338, 363, 391, 424, 558 – ses emprunts, § 1,2,3,4 (52 florins d'or) ; ses achats à crédit (*zendado*), § 5 – ses remboursements, en garance (*grana*), « per ricolglitura de la grana di Sa'mMieri (?) e di San Ciemaso » (Saint Chamas), § 9 ; en orge et en froment, § 360-368 – versements pour lui à des tiers – des clercs, deux juifs – § 424-429, § 459-463 – intérêt « a ragione di dr III per lb » (par mois ?), § 539-540 – Suppression du découvert ? § 36.

minuterie, et où le prêt est toujours présent²¹.

*
* *

Cette foule alléchante d'articles éveille les convoitises des chalands, Mais le détail de cette clientèle est exclu de notre registre, parce que ces objets disparates donnent rarement lieu à crédit, et aussi parce que leur part est probablement faible dans les recettes de la compagnie. Pour le reste, pour ce qui s'échange à tempérament, et qui domine les bilans, ce même registre est explicite. Ce qu'on apprend d'abord, dans les longues rubriques créances (*X... de dare*), suivies des rubriques dettes (*X... de avere*), c'est la composition de ces transactions. On constate qu'elles se distribuent simplement entre les textiles, d'une part, du matériau brut au produit fini, et les denrées alimentaires, principalement les céréales.

En ce qui concerne les textiles, les opérations (connues) les plus importantes et volumineuses, qui ont trait aux achats, sont consacrées aux différentes qualités de laine, laine brute (*lana sucida*), agneau brut, laine, agneau, tous articles livrés comme on l'a vu par des juifs de Salon et de Brignoles, par un Aixois, et par différentes personnes non localisées, à qui l'argent est avancé, ou qui au contraire, vendent à crédit²². On voit aussi nos amis se procurer des produits ouvrés, laine peignée, fils de trame, fils de peigné, soit à l'occasion des tournées de Bacchera, soit auprès d'autres professionnels, soit chez des notables (la femme d'un notaire)²³. Parmi les matières tinctoriales la cochenille (*grana*) seule les intéresse, et ils la trouvent localement, soit sur les terres de l'archevêque, soit dans les conditions qu'on vient de décrire : tournées, achats à professionnels²⁴. Sans qu'on connaisse les conditions de leur achat, d'autres articles textiles plus élaborés, plus transportables aussi, sont également mis par la compagnie à la dispo-

21. Bacchera, § 205 (Cavaillon), 286-293 (tournée de mai), 317 (25 juin, 66 lb 10 s « contanti per comprare mercanzie »), 318-325 crédits supplémentaires, 326 (7 juillet, plusieurs marchandises qu'il nous remet, qu'il avait achetées en plusieurs fois à plusieurs personnes), 369-379, 416 (23 juillet « rassegnò mercatanzie »), 464 (10 août, 81 lb « per comperare cierte nostre mercatanzie »), 508 (11 août, 119 lb 12 s « per comperare mercatanzie ed altre cose »).

22. § 555 (de Ponce de Villa), 556, 557, 559, 560 (juifs de Salon), 561 (Tano da Figliano), affaires d'une valeur moyenne de 7 lb to., mai-juin, paiement anticipé. § 778, juin, 44 lb to. d'*agnina sucida*, à crédit.

23. § 729, à Giovanni Cristofani *e compagni*, *trama*, pour 5 lb to. ; § 758, à Giovanni Giuserani, *stame filato*, pour 19 lb to. ; § 741 à Donna Laora *stame filato*, pour 2 lb.3 s.

24. Tournées de Bacchera : § 220-233, il reçoit, les 15, 20 et 21 avril, 160 lb. to. « per comprare grana » ; autres sommes d'argent en mai « 132 lb to... per grana e d'altre mercatanzie » ; § 240, mai ; « a Gili Vacchiere drappiere di Sallone... per rimanente di grana » acheté à lui (à crédit) ; § 781, juin, a Tano da Figliano, 191 lb. to. pour 4 qx 23 li (à 136 lb. la charge) : au moins 400 lib. pour la graine, la cochenille.

sition des clients, et nos comptes permettent de repérer ceux qu'elle vend à crédit. Il s'agit presque uniquement de tissus locaux, simples de qualité, mais variés : drap commun (*panno*), drap noir, drap blanc fait à Salon, serge verte, tissus de lin ou de chanvre (*panno in accia*), les mêmes en vert, ou en beige (*bioio*), toile de lin, soie²⁵. Rien du nord de la France, sauf de la serge de Caen, rien d'italien sauf une soierie de Crémone. Rien, ou presque, de luxueux.

Les céréales l'emportent largement parmi les denrées alimentaires, et d'abord à l'achat. La compagnie se les procure après les moissons à Salon même, à Aix, à Arles, à Lambesc, ailleurs encore ; elle fait affaire avec l'archevêque d'Arles, des nobles, un fustier, un notaire, et plusieurs autres personnes identifiées sans leur domicile, mais manifestement originaires de la région et elles mêmes productrices ou revendeurs²⁶. On la voit aussi se fournir d'huile, d'amandes (à Saint-Chamas), de vin²⁷.

Tous ces produits pondéreux et de grande diffusion sont entreposés dans les locaux de la compagnie. Le décompte qu'en opère, de juin à août, le comptable Matino pour en faire le bilan à l'intention des Nîmois indique quelle peut être, à un moment donné (moment différent pour chaque denrée) l'importance des stocks. Pour les textiles : l'agneau brut représente 29 qx (*quintali*) ; la laine brute, 66 qx ; le fil de trame, 2 qx ; le fil de peigné, 27 qx la cochenille, un quintal et demi, sans oublier la toile de lin et un lot de sacs vides. Pour les céréales (fin juillet), les réserves sont les suivantes : orge, 436 charges (*somate*) ; froment, 196 charges ; avoine (*civada*) 48 charges. Les réserves d'huile, d'amandes, de vin ne sont pas prises en compte, parce qu'insignifiantes, peut-être en raison de la date²⁸.

La nature de ces stocks – les produits de base de la vie courante – attire bien normalement les chalands. La clientèle connue, celle des transactions à crédit (une cinquantaine de personnes) se distribue géographiquement selon les indications de la carte. Le blé par exemple est écoulé à Salon (nombreuses ventes), la Barben, Lambesc (126 charges), Orgon, Fos (trente charges), Arles. Il s'agit, pour tous ces produits, d'une clientèle de notables, à la fois clients et fournisseurs, où se mêlent l'entourage et les officiers et sergents de l'archevêque, des officiers comtaux, la noblesse locale (le sire de Lambesc), des artisans et boutiquiers, des juifs et quelques étrangers (dont les employés de la compagnie). Parmi eux, à coup sûr, des revendeurs (blé, laines et draps)²⁹. Une

25. § 66, 67, 71, 246, 247-255 ; nero § 157, bianco di Sallone, 482 ; *accia*, § 95, 127, 134, 235, 274 ; serge, § 64, 128, 176. Soie, § 5 (*Zendado*, soierie légère), 24.

26. § 558, messer Ramondo R. de Salon, (grano-froment – 14 l to.) § 309, 422, 748, Guillelmo di messer Filippo di Lambesc (grano, 70 + 31 l. to.) ; § 562-566, 784, autres achats, blé et orge ; § 361-368, 855 ; archevêque, (grano et orzo, 538 l. to.).

27. § 755, 852 (olio), 470 (mandorle).

28. § 636-647.

clientèle inconnue, celle de l'emplette au comptant, double bien entendue celle-ci. Sans dépasser nécessairement les limites de la carte, elle s'étend certainement à un nombre plus élevé de villages, et touche davantage les petites gens.

Là ne se borne pourtant pas le champ d'action, ni la clientèle, de nos Florentins. Un Grimaldi de Monaco les honore de sa pratique. Il faut surtout insister sur les contacts qu'on les voit établir à deux reprises avec la société florentine des Bardi afin d'organiser une expédition de leurs marchandises, une fois au moins jusqu'à Florence. La première affaire remonte au 10 décembre 1299. Le comptable Matino signale brièvement l'embarquement, à Marseille, de 220 qx de marchandises (*mercanzie*) envoyées par les associés à destination de leur patrie, transport assuré par la compagnie Bardi, elle-même représentée par Bonnacorso di Teccho Bonnacorsi, contre paiement d'un fret de 68 lb 8 s to, qui reste à payer. – En mars, l'avoir des Bardi a encore augmenté (malgré des paiements partiels), et il s'élève à 113 lb to. le 25, à 175 lb le 2 avril. Cet avoir est en réalité le paiement anticipé d'une commande adressée par eux à nos mêmes associés et portant sur 26 qx de fils de laine peignée (*stame filato*, 139 lb to.), et sur 13 qx 30 li de fil de trame (*trama*, 23 lb 6s. to.) le tout devant être entièrement conditionné pour le voyage – d'où l'achat de 19 sacs, de serpillières, de 19 cordes, de fils, d'indigo pour les inscriptions, plus les frais de couture et de pesage (4 lb 6 s.) – et transporté jusqu'à Marseille (2 lb 3 s). Commande considérable, si on la compare aux stocks décrits plus haut, mais ponctuellement exécutée dès le 15 du mois. Là encore, ces 19 ballots prennent probablement la route de Florence³⁰.

Les nécessités mêmes du change, comme celles du commerce interrégional, auquel la compagnie se mêle, tout cela crée des conditions financières particulières. Si les comptes sont constamment tenus en monnaie tournois, et si l'on voit circuler des petits et des gros tournois³¹, beaucoup d'autres espèces passent entre les mains du comptable : des florins d'or, des médailles d'argent, des esterlins d'argent, des monnaies de Valence et du Puy, des *cro-*

29. Blé § 83,85,92,102,138,140,151,406,408, 521. – Archevêque, cf n.12; ecclésiastiques § 424; noblesse locale § 22, 151, 303, 309, 344 et 420 (Lambesc); 99,175,272,456 et 558 (messer...); officiers archiépiscopaux, § 73 et 575 (viguier de Salon), § 80 et 380 (baile de l'île St-Genies) et leurs sergents, § 213,523,524 (messagers de la cour de Salon),; des notaires § 208; d'autres sociétés commerciales § 166, 188, 482; des artisans et boutiquiers (drapiers, barbiers, fustiers) § 5,32, 92,154, 160, 239, 260, 278, 327,563,580; juifs,138,140,406,408; étrangers § 40,47,88,94, 300, 397,401, 295 (italiens), § 173,208,274, 294, 298, (espagnols).

30. « messer Nichola Grimaldi... pezza di chermonese (soierie de Crémone) e canne tre di saia verde cotonata » § 24. — Expéditions Bardi : 1) § 808 (expédition de novembre depuis Marseille vers Florence), 2) § 676-682 (commande en mars, exécution en avril), § 823-825; Bonnacorso, cf n. 34, DAVIDSOHN, BARATIER, p.167, SAPORI, p.844 (cf n.34).

31. § 22, 151; un rabais est consenti à qui paie en grossi.

cinghi, toutes pièces dont Matino indique éventuellement les valeurs de change, entre elles ou avec le tournois. Ces espèces circulent telles quelles d'une ville à l'autre, selon les occasions (des médailles d'argent sont plusieurs fois portées vers Marseille)³². Mais la compagnie a aussi recours aux lettres de paiement (ou de change), qu'on la voit utiliser tout simplement du comptoir de Nîmes à celui de Salon, deux fois directement, une fois par le détour d'Avignon, où se trouve le tiré, un associé de la compagnie florentine Spini³³.

En fin de compte, quand le moment vient, pour le comptable de Salon, de procéder au bilan qui accompagne la communication des résultats et leur transfert aux associés de Nîmes, en juillet-août 1300, on constate que l'actif s'établit à 2.116 lb to., et qu'il se répartit comme suit : stocks textile 15 %, céréales 24 %, créances 56 %. Les créances occupent ainsi une place prééminente, qui correspond à la pratique courante de la société : vendre à crédit. Que cette place soit aussi considérable peut fragiliser la position de la société si, comme le cas s'en est présenté à Cavaillon, à l'Isle-sur-la-Sorgue, et ailleurs, les retards, voire les impayés, se multiplient. Mais de la suite des opérations, nous ne savons rien.

*
* *

En choisissant Salon, à cette date tardive du XIII^e siècle ; en créant simultanément une installation sœur à Nîmes – le Royaume faisant ainsi pendant à l'Empire – ; en insistant sur le commerce bien ciblé des céréales et des textiles, nos marchands se conformaient, comme beaucoup d'autres, aux orientations de la conjoncture locale, régionale et méditerranéenne, en cette année 1299. La grande région, Provence-vallée du Rhône, bénéficiait d'une prospérité soutenue, due aussi bien au développement local de l'agriculture et des villes qu'aux courants commerciaux qui orientaient vers le Midi, par le Sillon rhodanien, les prestigieuses productions de Paris, de la France

32. « fiorini d'oro per s. xviii d. v l'uno » (28 avril 1300) § 61 « per s. xviii l'uno » (13 mai), § 4 ; cf § 295. – 443 lb. to. en medaglie d'argento, transportées de Nîmes à Marseille par Matino, § 180 ; autres transports § 666, 800 ; – « sterlini », pour la valeur d'une lb to., § 117 ; – « crocinghi » pour 35 lb to. changés à perte à un juif, § 446,467. – « Valenzani », une opération de change de 257 pièces, § 745. – « poggiesi », deux opérations de change § 2, 42

33. « demmo di cambio (8 lb) a Giovanni (Farolfi) e a' compagni di lb trecento cinque, che paghammo per loro lettere a Guillelmo Granetti » § 503 ; cf 720. – « (Giovanni Farolfi e ci) deono avere (502 lb 2 s) ch'avemmo per lor lettere in Vingnionne da Ghettuccio compagno degli Spini ; rechò Matino », § 710.

et des principautés du Nord. Cet essor avait accéléré le réaménagement du réseau routier provençal, initiative indispensable pour compléter le trafic sur le Rhône et en pallier les inconvénients. Les avantages de cette zone prometteuse la rendaient attrayante pour les omniprésentes compagnies marchandes italiennes, qui s'étaient spontanément dispersées dans les places provençales (Marseille, Avignon, Arles, Aix, mais aussi Manosque et Digne) sans négliger les cités languedociennes, en premier lieu Nîmes, où les attiraient encore les privilèges de Philippe le Hardi, au détriment de Montpellier (1277)³⁴.

La ville de Salon avait doublement profité de l'euphorie générale : elle se trouvait au cœur du nouveau réseau routier, elle bénéficiait plus qu'une autre de l'essor régional des cultures et de l'élevage, avec la répartition opportune de son terroir entre terres de parcours (la Crau) et terres agricoles (les collines, la vallée de la Touloubre). Sa population, aisée, active, en pleine croissance (480 propriétaires fonciers en 1304) lui conférait désormais la dimension, et les besoins (argent, ravitaillement) d'une vraie ville. Sa situation politique particulière constituait aussi un atout, puisqu'il s'agissait d'une seigneurie ecclésiastique, dont le chef, l'archevêque d'Arles, résidait fréquemment sur place, et favorisait manifestement le commerce³⁵.

En choisissant de s'installer et en Provence, et à Salon, nos amis le font donc en connaissance de cause. Leur société, avec ses deux comptoirs, met un pied de chaque côté du Rhône. Elle s'insère à sa place dans le dispositif florentin, en liaison avec les sociétés plus ambitieuses qui dominent le marché, tout en ciblant plus étroitement qu'elles ses objectifs. Hors du grand flux marchand qui balaye la vallée du fleuve, elle se dispose à profiter de toutes les occasions que lui offrira cette bourgade active et ses environs larges, villes comprises, si accessibles par les routes renouvelées. Comme beaucoup d'autres agglomérations en pleine croissance Salon et ses voisines ont des problèmes de ravitaillement. Les espèces monétaires manquent. Première occasion de transactions régionales : blés, monnaies... Les marchés, les foires, les ateliers artisanaux vont se multipliant, les occasions se bouscu-

34. R. DAVIDSOHN, *Storia di Firenze*, IV, 2, Florence, Sansoni, 1965 (1924), p.117 (achats laines et filés),133 (*grana*), 511-514, 654-658 (Florentins en Provence, Marseille, Manosque, Digne, Aix, 1290-1310); E. BARATIER, F. RAYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille au Moyen-Âge*, T. I Paris, 1951, p.164-167, 254, 267-269; A. SAPORI, « Le compagnie bancarie di Gianfigliuzzi », dans *Studi di Storia Economica*, T. II, Firenze, 3^e ed.,1955, p. 933-950 (I mercanti italiani nella Francia meridionale); L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen-Âge*, t. I, Aix-en-Provence, 1986, p.205-208; N. COULET, *Aix en Provence, op. cit.*, t. I, p. 319-320.

35. R. BRUN, *La Ville de Salon au Moyen-Âge*, Aix-en-Provence, 1924, p. 19-20, 56-60, 105-108, 133-138; P.A. FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle*, Paris,1964, p.198, 201. A. RUTKOWSKA-PLANCHINSKA, *L'économie et l'activité d'une ville au Moyen-Âge. Salon de Provence au milieu du XIV^e siècle*, Wroclaw-Varsovie-Cracovie, 1969. (en polonais)

lent pour qui sait mobiliser, pour le redistribuer sur place, tout ce que peuvent offrir les productions des zones proches : autre motif d'interventions, de démarches, de tournées³⁶. Reste que le réseau des compagnies florentines s'est avant tout mis en place pour extraire et rassembler à destination de l'Italie les grands produits alors véhiculés en Méditerranée, et que ce sont ceux-là mêmes que nous trouvons dans les entrepôts Farolfi : blé, textiles variés (laine brute, produits ouvrés, draps). Dans une mesure qui nous échappe, c'est bien à cela qu'aboutissent en partie les opérations de la compagnie : du blé, si la conjoncture s'y prête, mais principalement des laines, et ces produits ouvrés de l'artisanat textile que nous l'avons vu stocker, prennent, grâce à elle, la route de Marseille, et puis la mer, à destination, sur les bords de l'Arno, d'une des métropoles de la draperie.

Charles M. DE LA RONCIERE

36. R. BRUN, *Salon*, *op. cit.*, p.60, 66. H. HOSHINO, *L'arte della lana in Firenze nel Basso Medioevo*, Firenze, 1980.